

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONTRAT DE PRODUCTION
AUDIOVISUELLE ET CESSION DE DROITS – PROJET
« SESSIONS DE POCHE »**

N° 2024 - D - 157

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

DECIDE

Article 1^{er} – Dans le cadre du projet « Sessions de poche », est approuvé le contrat de production audiovisuelle et de cession de droits passé entre GrandAngoulême pour l'Alpha médiathèque et :

- La Nef située 44 rue Louis Pergaud – Angoulême
- L'association Zig Zag Médias (Zai zai radio) domiciliée 85 avenue de la Gare – La Couronne
- Madame Lola POIGNEAU, musicienne, [REDACTED]
- Monsieur Léo DERUE-PLÉ, musicien, [REDACTED]

Article 2 – Le contrat prévoit la production audiovisuelle de l'évènement « Sessions de poche » et la cession de droits d'exploitation de la captation audiovisuelle réalisée le 20 avril 2024 à l'Alpha médiathèque.

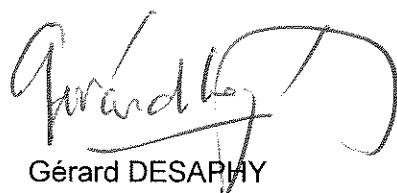
Article 3 – Au titre de la captation et de la cession des droits, le contrat prévoit que GrandAngoulême s'acquittera d'un montant forfaitaire de 538,53 € TTC réparti comme suit :

- 102,87 € TTC pour la radio,
- 435,66 € TTC pour la Nef.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 30 MAI 2024

Pour le Président,
Le Vice-Président,


Gérard DESAPHY

Reçu en Préfecture
Le : 30 MAI 2024
Affiché ou notifié
Le : 30 MAI 2024